

Compte-rendu du Conseil d'Ecole Jaurès Turgot du 9 novembre 2017

18h 15 - 20h 30

Personnes excusées :

M. Duret (Maire), Mme Pérez (IEN Haute-Vienne 2), les parents d'élèves FCPE Mmes Valenzisi et Fredon, Mme Levet (Cp Turgot) et Mme Teillier (Cp Jean Jaurès).

Ouverture du Conseil d'Ecole à 18h15 par M. CROS en salle Polyvalente sur l'ordre du jour suivant :

1 – Présentation des membres du nouveau Conseil d'Ecole

Un tour de table est effectué en séance afin que les enseignants, les élus de la mairie, de la DDEN et des parents d'élèves se présentent.

2 - Résultats des élections et présentation par fédération de parents AAPE et FCPE

M. Cros rappelle les taux de participation et les résultats pour chaque école.

Ecole Jaurès : Le taux de participation est stable et s'élève à 53,33%.

La FCPE a obtenu 6 sièges et l'AAPE 5 sièges.

Ecole Turgot : Le taux de participation s'élève à 52,72%. Cela représente une baisse de 7% par rapport à l'an passé. La FCPE a obtenu 5 sièges et l'AAPE 5 sièges.

3 – Compétences du Conseil d'Ecole et proposition de désignation du futur Président du Conseil d'Ecole regroupé

M. Cros fait un rappel des compétences du Conseil d'Ecole :

Le Conseil d'Ecole :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- établit le projet pédagogique de la semaine scolaire,
- donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement du projet d'école,
- statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du Projet d'Ecole,
- adopte le projet d'école,
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives sportives et culturelles, le programme d'actions établi par le Conseil Ecole / Collège,
- est consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouvertures de l'école.

Tout dysfonctionnement peut être soulevé et un courrier adressé à l'inspecteur de Haute-Vienne 2.

Le président du Conseil d'Ecole peut départager un vote en cas d'égalité.

Le Conseil d'école procède à la désignation du Président du conseil d'école regroupé.

M. Cros est élu à l'unanimité président du conseil d'école regroupé pour les deux écoles.

4 – Effectifs 2017-2018 et perspectives

M. Cros présente ensuite les effectifs des deux écoles en mettant l'accent sur le nombre important d'arrivées (10 à 12) et de départs d'élèves (5 à 6) depuis ce début d'année scolaire. Un record est atteint cette année avec 550 élèves sur les deux écoles, 289 à l'école Jaurès et 261 à l'école Turgot (3 élèves comptabilisés arrivent la semaine prochaine). La moyenne est de 26,2 élèves par classe avec des effectifs variables selon les niveaux (22-23 pour les 5 Cp jusqu'à 29-30 pour les 4 Ce2).

M. Cros évoque ensuite les 150 nouveaux logements prévus pour le premier trimestre 2019.

Les variations du nombre d'élèves depuis la rentrée sont dues à des mutations et à l'arrivée d'enfants du voyage.

La présidente de l'AAPE, Mme Berge demande si en cas de nouvelle augmentation des effectifs, les enfants panazolais auraient la priorité pour s'inscrire dans les écoles de la commune. Elle évoque que certains élèves sont scolarisés à Panazol mais n'y résident pas.

M. Meresse rappelle qu'il y a quelques années, ces inscriptions d'élèves extérieurs à la commune ont permis de conserver le nombre de classes.

Mme Sarrazy reprend cette idée en assurant qu'il ne serait question d'exclure désormais ces élèves scolarisés sur la commune. Elle précise que les parents de ces enfants travaillent sur la commune ou que les grands-parents y

résident. Elle évoque aussi les déménagements en cours d'année qui expliquent que certains enfants scolarisés sur Panazol ne vivent plus sur la commune.

ECOLE JEAN JAURES au 08.11.2017		
11 classes de Jaurès	Inscrits	Présents
CP Mme COURREGES	22	22
CP Mme CROS	23	23
CP M. CROS / Mme TEILLIER	22	21
CE1 Mme BIALOUX	24	24
CE2 Mme CHANNAUX	30	29
CE2 Mme GRANGER	30	30
CM1 Mme CEYSSAT	27	27
CM1 M.MARQUET / Mme LEMAIRE	28	28
CM1 M.MERLE	28	28
CM1 Mme SIROUX	27	27
CM2 Mme ESTRADE	28	28
TOTAUX	289	287

ECOLE TURGOT		
10 classes de Turgot	Inscrits	Présents
CP M. LEVET	23	23
CP Mme TRECH	23	23
CE1 Mme LAPIERRE	25	25
CE1 Mme NGUYEN	23	23
CE1 Mmes NICOLAS et MICHAUD	26	26
CE2 Mme BERLAND	30	30
CE2 Mmes PERRIER et MICHAUD	29	29
CM2 Mme BRANDY	27	26
CM2 Mme DEL PUPPO	27	27
CM2 M.MERESSE / Mme RIOUX	28	28
TOTAUX	261	260

Elle rappelle également que les derniers logements livrés ne sont pas forcément synonymes d'une arrivée massive d'enfants scolarisables dans les écoles de panazol car ils sont plutôt en âge d'être scolarisé au collège.

Mme Berger interroge les présents sur le plafond de trente élèves par classe.

M. Francesio, DDEN, précise qu'il n'existe rien de tel dans les textes. Seules les limites « physiques », comme le nombre de salles, pourraient peser à l'avenir.

M. Meresse évoque l'augmentation importante des effectifs (4 classes supplémentaires par rapport à il y a quelques années) comme un facteur de déstabilisation du climat scolaire.

M. Marquet rappelle que de plus en plus d'élèves posent problème au sein de la classe et pas seulement dans la cour de récréation.

M. Cros précise que les 4 CE1 atteindront des effectifs de 28-29 élèves par classe l'an prochain et que les 4 CM1 seront à 29-30. Les directeurs d'école doivent remonter les effectifs prévisibles à l'Inspection d'Académie avant le 22 novembre prochain.

M. Meresse indique que l'énerverment et les problèmes de comportements sont aussi liés à cette surpopulation.

Mme Lafleurance (FCPE) demande s'il serait possible d'ouvrir d'autres classes ?

Mme Sarrazy indique que oui, mais il y a déjà l'accueil du centre de loisirs dans l'une des trois classes disponibles en cour 1 et deux utilisées par le conservatoire. Elle évoque également la capacité d'accueil limitée du restaurant scolaire.

Mme SIROUX (Cm1) explique que l'augmentation du nombre d'élève nécessiterait certainement une révision des niveaux et une réorganisation des classes.

5 – Projet d'Ecole : bilan et plan d'action 2017-2018 – vote

M. Cros présente le projet d'école en passant en revue les 4 volets, dont deux sont imposés par l'Inspection d'académie.

Il commence par l'**usage du numérique** en faisant le point sur les avancées (deux classes mobiles, câblage des écoles, tablettes, formation de 6 heures pour les enseignants de cycle 2) et ce qu'il reste à faire.

M. Meresse salue le fait que l'équipement des écoles dans ce domaine soit relancé en évoquant aussi les nouveaux vidéoprojecteurs. La question de la maintenance et de la durée de vie des équipements numériques se pose malgré tout (les TBI commençant à vieillir).

Mme Sarrazy précise qu'une maintenance adéquate est bien prévue par la mairie.

M. Cros traite ensuite du deuxième volet : l'**éducation artistique et culturelle** en listant toutes les actions menées dans ce domaine depuis trois ans.

M. Meresse précise les trois axes dans ce volet qui sont : continuer les actions entreprises, favoriser le recours à des intervenants et mieux valoriser la communication autour de ces réalisations auprès de parents, des associations... Il souligne enfin la chance pour les écoles de Panazol de bénéficier de la présence d'une professionnelle détachée par le Conservatoire, Mme Robinier.

Le troisième volet consiste à **favoriser la recherche et l'innovation scientifique**. M. Cros rappelle toutes les actions menées dans ce domaine (Récréascience, intervention de la Ligue contre le cancer, la semaine des mathématiques...)

Enfin **l'aménagement du temps scolaire de l'enfant** est le dernier volet. Les changements mis en place à la rentrée dernière ont répondu aux attentes des enseignants.

Ceux-ci vont donc élaborer un plan d'actions, préalable à la rédaction du nouveau projet d'école pour la période 2018-2022.

La synthèse du bilan d'étape est adoptée par le conseil d'école à l'unanimité (Cf. ANNEXE 1).

6 – Projets d'activités (TAP, classe de découverte, projets des maîtres, chocolats...)

Les projets d'activités sont ensuite traités.

M. Meresse rappelle que deux séjours de découverte sont prévus cette année :

* **Classe de découverte à Asnelles** (Cm2 M. Meresse et Cm1 M. Merle)

* **Classe de découverte sur l'île d'Oléron** (Ce1Mme Nguyen et Cp Mme Trech)

Projets des Maîtres

Il est exposé de manière non exhaustive les projets des Maîtres.

Parmi ceux-ci, la classe de M. Marquet se rendra à l'opéra. 8 classes participent cette année à l'action Ecole et cinéma. 10 classes bénéficieront de créneaux de piscine à l'Aquapolis. Mme Bialoux et Mme Nguyen remercient les parents volontaires pour accompagner. Cette activité exige, M. Meresse le rappelle, au minimum deux parents ayant obtenu leur agrément, par classe. Mme Sarrazy suggère de demander autant de créneau que les écoles le souhaitent, car il n'y a pas de limite de niveau scolaire ni de planning. A noter qu'il a eu aucun refus de créneau cette année.

M. Cros ajoute que 11 classes participent au projet « Je lis, j'élis » et 4 classes ont participé au concours agricole.

La vente de chocolats est repoussée à Pâques pour ne pas faire doublon avec la vente de sapins de Noël organisée par la FCPE.

Bilan des nouveaux rythmes à la rentrée 2017

Mme Sarrazy fait un bilan des nouveaux rythmes. L'organisation des TAP sur la pause méridienne a permis de vider les cours entre midi et quatorze heures. Les mercredis matins se déroulent bien. Elle remercie les enseignants qui jouent le jeu. En ce qui concerne la semaine de quatre jours, une réflexion est programmée dans le courant de l'année qui s'appuiera sur une consultation des associations de parents d'élèves et des représentants des enseignants. La décision s'appliquera à toutes les écoles de Panazol. Cette question relève des compétences du Maire, mais M. Duret ne prendra pas cette décision tout seul et le problème budgétaire n'influera pas sur le choix.

Un échange sur les TAP s'engage. M. Meresse attribue la dégradation du climat scolaire l'an passé à des horaires inadaptés. Mme Sarrazy évoque le succès des TAP auxquels entre 80 à 90% d'élèves participaient l'an passé. Aujourd'hui moins d'enfants sont concernés sur le même temps. Elle évoque aussi le changement de la population de la commune comme facteur d'évolution de ce climat scolaire.

M. Meresse relève une mixité positive dans les écoles panazolaises.

7 – Travaux et sécurité (aménagement en cours, exercices de sécurité...)

Les exercices de sécurité prévus en ce début d'année sont présentés par M. Cros. L'exercice d'évacuation a dû être annulé à cause d'un problème technique. Mais l'exercice de confinement a bien eu lieu le 10 octobre 2017 et s'est bien déroulé. M. Meresse souligne l'importance de ne pas faire ce type d'exercices de manière trop fréquente pour éviter sa banalisation auprès des élèves, qui pourraient alors le réaliser moins sérieusement.

Mme Sarrazy fait un point sur les travaux qui s'achèvent, seuls les brise-soleils restent à installer.

M. Meresse lui rappelle quelques petits ajustements à mettre en œuvre.

Mme Sarrazy évoque ensuite la fresque en mosaïque du restaurant scolaire qui sera prochainement installée sur la façade verte de ce bâtiment après avoir été reconstituée sur un nouveau support.

M. Marquet fait remarquer la nécessité de brise-soleil sur l'autre façade de l'école où ils ne sont pas prévus ainsi que l'absence de gouttières.

M. Boluda, adjoint au Maire chargé de la voirie, des réseaux divers et des transports, en prend note.

8 – Questions diverses

Le règlement intérieur – article 3.8 concernant le cahier de comportement

M. Cros soumet au conseil d'École le vote d'une modification du règlement intérieur en proposant la disparition du cahier de comportement au profit d'un classeur. Dans celui-ci (un par école), serait conservé les mentions des manquements à la vie collective dont les parents auront été informés.

Mme Siroux propose une nouvelle formulation à la modification du règlement intérieur.

Mme Berger demande que ce fichier soit détruit chaque année alors que Mme Ceysat (Cm1) pense qu'il est utile de garder traces de ces faits à l'école.

Mme Sarrazy approuve le principe de conserver une trace écrite de ces faits.

La modification du règlement intérieur est actée : le cahier individuel de comportement est remplacé par un classeur par école. Adoption à l'unanimité (Cf. ANNEXE 2).

Questions de l'AAPE

Mme Berger pose les questions :

Qui doivent appeler les parents en cas de retard le mercredi entre 11h45 et 12h20 ?

M. Meresse rappelle qu'avant 11h45 les parents peuvent appeler à l'école et laisser un message.

Mme Sarrazy conseille d'appeler l'ALSH.

Mme Berger demande ensuite **comment est décidée la répartition des classes dans les cours lors des récréations.**

M. Cros rappelle que cette répartition respecte les écoles administratives.

M. Meresse évoque l'attachement des enseignants d'un brassage des niveaux de classe.

M. Cros précise qu'à l'école Jaurès, les élèves peuvent aller d'une cours à l'autre.

Quand est-il du code d'accès au Livret Scolaire Unique (LSU) qui devrait être donné aux parents ?

M. Cros répond qu'il n'existe pas encore.

M. Marquet ajoute que la communication gouvernementale a précédé les avancées sur le terrain.

Est-il possible que les parents soient informés plus tôt des TAP auxquels leur enfant participe ?

Mme Sarrazy répond que ce n'est pas toujours possible malgré la volonté des services de la mairie.

Est-il possible de placer des poubelles dans les toilettes des filles pour les élèves de cycle 3 qui en auraient l'utilité ?

Mme Sarrazy prend note de cette demande légitime.

Modalités de diffusion du PV du conseil d'école auprès des parents ?

M. Cros répond positivement à cette question.

M. Fernandez rappelle des discussions passées sur la possibilité de mettre ce PV sur un site Internet en communiquant le lien aux familles.

M. Cros lui répond en évoquant la possibilité de communiquer aux associations de parents d'élèves les adresses électroniques des familles ayant donné leur accord pour cela.

M. Fernandez dissocie ces deux questions en précisant que les adresses électroniques des familles pourraient permettre aux associations de communiquer sur leurs actions ; mais que la diffusion du PV sur le site de l'école lui semblerait plus appropriée.

M. Cros précise que le PV n'est pas affiché sur les panneaux extérieurs faute de place suffisante.

Mme Gonzalez-Plassot suggère d'utiliser le site de la mairie.

Mme Sarrazy approuve cette proposition.

M. Marquet informe l'assemblée que le site Internet de l'école a changé de plateforme d'hébergement et donc d'adresse.

En accord avec les directeurs des écoles et la mairie, le PV sera déposé sur le site de l'école et sur le site de la mairie. Les adresses mails seront communiquées aux familles pour accéder au PV après diffusion.

Questions de la FCPE

M. Fernandez pose les questions

Nous avons été alertés d'un incident lors de la pause méridienne (agression d'un élève de cp), pourriez-vous vous assurer de la vigilance des encadrants ?

Mme Sarrazy relève la formulation maladroite, le mot d'agression lui semblant mal choisi. Au sujet de cet incident, elle assure que l'animateur est intervenu rapidement et que le taux d'encadrement sur la

pause méridienne est suffisant. Elle rappelle qu'il est de 4 à 5 animateurs pour les CP, 3 à 4 animateurs pour les CE1 et de 3 animateurs pour chacun des autres niveaux.

M. Fernandez tient malgré tout à ce que la nécessité de la vigilance soit rappelée.

Mme Sarrazy s'interroge sur le fait que la famille n'ait pas contacté les services concernés. Elle déplore que la suspicion se porte sur l'équipe d'animateurs à tort.

M. Granger intervient pour souligner le manque d'expérience et la jeunesse de certains membres de l'équipe d'animation.

Mme Sarrazy évoque des difficultés de recrutement qui explique la jeunesse des nouveaux venus. Elle rappelle qu'en cas de fait grave, les familles doivent informer l'école et les services de la mairie.

Pouvez-vous nous indiquer si les classes de CP des 2 écoles sont réunies lors de la récréation ?

Cf. réponse donnée à la question AAPE.

La séance est levée à 20h 30.

Annexe 1 : Synthèse du bilan du projet d'école

Annexe 2 : Règlement intérieur modifié.

Joint au compte rendu : Fiche d'émargement (PDF) et lettre de demande de fonctionnement regroupé des Conseils d'Ecole signée par les deux directeurs (PDF).

Le président du Conseil d'école regroupé,
M. Cros, directeur de l'école élémentaire Jean Jaurès

La secrétaire de séance,
Laurianne GERALD (FCPE)